



# Groupe Déchets n°10

Réunion n°10 – GT Déchet

13/11/2025 à Nozay

Compte rendu

## Objectifs de la réunion

- ✓ Validation du courrier REP
- ✓ Partage sur les méthodes d'amélioration de la qualité du tri : de la sensibilisation aux nouvelles technologies

## Ordre du jour

1. Validation du courrier filières REP
2. Vers un courrier TGAP ?
3. RETEX sur des méthodes d'amélioration de la qualité du tri

## Liste des participants

Nom	Prénom	Organisation	Responsabilités
Ethoré	Bernard	Brocéliande Communauté & SMICTOM Centre Ouest 35	Président
Fontaine	Rémy	CC de Nozay	Vice-président
Bolan	Sophie		Responsable service déchets
Schladt	Rita	CC du Pays de Blain	Présidente
Rebin	Angela	AILB	Chargée de mission
Virlouvet	Gaël		Consultant
Dhooge	Astrid	Tehop	Chargée d'étude

# Relevé de décisions

---

Le groupe a validé l'envoi d'un **courrier** à destination du Ministère de la transition écologique, des Régions Bretagne et Pays de la Loire et de la CIFREP au sujet des **difficultés liées aux points de reprise de déchets soumis à REP (PCMB, DEEE, DDS, pneus...)** dans lequel seront abordés les points suivants :

- Le maillage des points de reprise est plus faible que prévu (retards et reculs de certaines entreprises qui avaient mis en place des bennes puis ont arrêté : fréquentation plus faible que prévu, bennes non ramassées...)
- Les conditions d'accès dans les points de reprise ne sont pas toujours satisfaisantes et ne permettent pas à toutes les entreprises d'avoir accès avec tous leurs véhicules
- La collectivité a du mal à objectiver les difficultés que déclarent les producteurs de déchets vis-à-vis des points de reprise
- Les collectivités n'ont pas la garantie, quand elles arrêtent une collecte d'une filière REP, que la reprise sera effective par les professionnels du territoire
- Les opérateurs en charge de certaines filières REP ne s'adaptent pas aux besoins et enjeux des collectivités qui investissent dans la récupération des déchets soumis à filières REP (aménagement d'espaces dédiés en déchèterie).
- Cela amène à un besoin d'information et de contrôle (qui ne peut être à la charge des collectivités)
- La communication vers les professionnels producteurs de déchets soumis à REP, quant à leurs obligations et au maillage local des points de reprise, pose question.

A également été approuvé par le groupe, l'envoi d'un **deuxième courrier** d'alerte sur **l'augmentation de la TGAP**, à destination du Ministère de la transition écologique, des députés et sénateurs des territoires, des Intercommunalités de France, des Régions Bretagne et Pays de la Loire et de l'Association des maires de France, dans lequel seront abordés les points suivants :

- Cela va peser davantage sur les habitants des territoires peu denses, les métropoles (avec réseau de chaleur urbain) sont favorisées
- Les coûts sont très importants, et ne sont pas réinjectés dans les déchets. Il faut que cet argent serve à développer la prévention et améliorer la gestion et la valorisation.
- Il manque un mécanisme automatique de versement aux collectivités pour financer la prévention, la gestion et la valorisation des déchets.

# Relevé des échanges

---

## Actualités des collectivités

Les agents de la **CC du Pays de Blain** sont en plein lancement de la nouvelle déchèterie avec distribution des badges d'accès aux habitants. Il y a toujours un questionnement en cours sur l'accès aux professionnels : quelle taille de camion autoriser ? quels types de déchets ?

**Le SMICTOM Centre Ouest 35** a constaté une baisse des passages en déchèterie de 30% et environ 20% en volume depuis la mise en place, il y a 1 an, de badges d'accès avec limitation à 18 passages par an. Certains habitants déposent plutôt sur une déchèterie hors du territoire (Rennes Métropole) où il n'y a pas de contrôle d'accès, l'impact sur les tonnages collectés doit donc être mesuré avec ce biais et également après plusieurs années d'exploitation.

TEHOP partage le retour d'expérience de la CC du Pays des Herbiers qui présente un très faible taux d'OMR : 80kg/hab avec une collecte 100% en PAV et la RI. Leur politique affichée est de sortir les professionnels du système de collecte : leurs apports représentent moins de 10% des tonnages collectés (en moyenne plutôt 30% chez d'autres collectivités). Des filières via des opérateurs privés se sont montées sur ce territoire pour proposer des solutions aux professionnels.

**Le SMICTOM Centre Ouest 35** estime que 30% du bac OMR devrait être dans le bac jaune et a également constaté une augmentation des refus dans ce dernier. Les bacs jaunes sont en cours de puçage pour, dans un premier temps, faire le lien entre les refus constatés par caméra et l'usager concerné. La réflexion est en cours pour qu'à terme, le bac jaune soit facturé (à un prix moindre que le bac OMR).

A noter qu'au lancement de la RI, les opérateurs privés pratiquaient des prix défiant toute concurrence pour collecter sans tri les déchets des professionnels afin de combler les vides de fours.

**La CC de Nozay** est en attente d'une réponse de la préfecture pour prolonger jusqu'en 2029-2030 l'exploitation du centre d'enfouissement, actuellement prévue jusqu'en septembre 2026. Les déchets iront ensuite dans la future UVE de Nantes.

Côté **SMICTOM Centre Ouest 35**, les discussions sont en cours pour identifier des solutions de traitement après 2032 à l'arrêt du fonctionnement de l'UVEO (jusqu'à la fin de son amortissement), mais des pistes commencent à émerger pour le traitement de 2/3 des volumes. Il reste une solution à trouver pour le tiers restant.

L'enjeu à venir pour les collectivités est le traitement. Mais les difficultés financières et la relative petite taille des collectivités à compétence Déchets entravent la capacité de ces collectivités à porter des projets d'investissement pour des outils de traitement et/ou de valorisation.

A titre d'exemple, Le **SMICTOM CO35** a mis 5 ans pour redresser ses finances : le portage de projets d'envergure comme un centre de tri public paraît difficilement envisageable.

## Validation du courrier sur les filières REP

**Une participante** indique que les points de reprise ne sont pas en place sur d'autres filières en plus de celle pour les pneus : PCMB, DDS, D3E, et l'accès à ces points n'est pas possible pour tout type de véhicules.

**Une autre participante** évoque, pour certains professionnels producteurs de déchets, une méconnaissance (« ou une volonté de ne pas connaître ? ») de leurs obligations pour les déchets soumis à REP. De plus, ils font parfois l'essai sur une année seulement mais les difficultés rencontrées les poussent à stopper rapidement : bennes non évacuées, emprise au sol conséquente pour la collecte, absence de présence humaine pourtant nécessaire pour accompagner les dépôts.

Elle insiste sur l'importance d'indiquer dans le courrier que les opérateurs des filières ne jouent pas toujours le jeu du dialogue avec la collectivité en charge de la collecte. Le changement côté professionnels doit être accompagné car ils sont aussi des usagers.

## Un courrier sur l'augmentation de la TGAP

Tehop rappelle l'historique de la TGAP : son augmentation progressive a été actée suite au Grenelle de l'environnement en 2009. Elle est plus élevée sur l'enfouissement que l'incinération, et en cas de récupération d'énergie, un abattement est appliqué. Pendant 5 ans, les sommes perçues ont été fléchées pour l'ADEME afin de financer des projets autour des déchets. Depuis, l'argent est perçu directement par l'Etat (sans fléchage), en parallèle, l'ADEME a perçu de plus en plus de crédits mais finance plutôt les projets de décarbonation.

D'après la loi finances de 2018, les projections sont de 96€ la tonne de DND enfouie en et 105€ la tonne en 2030.

**Un participant** souhaite alerter sur l'augmentation de cette taxe et le fait qu'elle ne soit pas reversée au secteur déchet pour de la prévention ou de l'aide à la valorisation.

**Une participante** précise que le prix va être répercuté sur la redevance mais les territoires ruraux sont plus impactés que les grandes villes. Les citoyens ne sont pas tous égaux.

## RETEX de méthodes d'amélioration de la qualité du tri

**Le SMICTOM Centre Ouest 35** a économisé 400 000€ en passant en C0,5 après 1 an d'exploitation (200 000€ d'économie annoncés lors de l'étude).

**A la CC du Pays de Blain**, une étude a constaté une augmentation des TMS (Troubles musculo-squelettiques) au niveau des épaules et bras des agents de collecte car les poubelles OMR sont plus lourdes suite à l'instauration de la RI (avec un nombre de levées limité à 7 dans le forfait). En parallèle, les bacs jaunes se remplissent vite, les usagers les sortent environ tous les 15 jours donc les agents de collecte descendent plus fréquemment du camion ce qui entraînent des TMS au niveau des jambes. Ces aspects n'ont pas été pris en compte lors de la mise en place de la RI.

## Communication directe sur les bacs

**Le SMICTOM Centre Ouest 35** est passé aux sacs transparents dans les salles de fêtes pour contrôler plus facilement le tri à l'état des lieux de sortie.

Un système de contrôle visuel (caméra) du contenu des bacs va être installé en lien avec le puçage des bacs pour permettre la possibilité de blocage de la collecte si le mauvais tri est répété.

**Angela Rebin** précise que CITEO a aidé financièrement le SMICTOM Pays de Villaine pour la mise en place de ce type de système : 25 000€ par camion-benne équipé, sur 3 ans, aidé à 60% par CITEO. Cela a permis de réduire les refus de 32% à 25%.

Sur le territoire du SMICTOM Centre-Ouest 35, un organisateur de festival s'est associé à GRDF pour valoriser les biodéchets (par méthanisation) produits lors des évènements et se verra bientôt remettre un trophée pour cela. Article de presse sur le sujet : [www.ouest-france.fr/culture/des-biodechets-recycles-en-gaz-vert-dans-douze-festivals-du-grand-ouest-2dc90314-414b-11f0-8e2a-4849b47199cd](http://www.ouest-france.fr/culture/des-biodechets-recycles-en-gaz-vert-dans-douze-festivals-du-grand-ouest-2dc90314-414b-11f0-8e2a-4849b47199cd)

Une participante insiste sur l'importance de bien accompagner les habitants lors de la mise en place du refus de collecte pour limiter les levées de bouclier.

De son côté, **la CC du Pays de Blain** elle met à disposition des contenants dont des bioseaux pour les organisateurs d'évènements ainsi que des sacs transparents. Un besoin de clarifier la communication sur les points de collecte lors les évènements est identifié car les participants ne savent pas trier une fois devant les poubelles.

**L'équipe Déchets de la CC de Nozay** essaie de rencontrer les organisateurs des manifestations pour encourager le tri des déchets. Comme dans le cadre d'une labellisation par le réseau REEVE (Réseau éco-évènement), la collectivité encourage la désignation de personnes responsables de la gestion des déchets sur le site de l'évènement.

**La CC du Pays de Blain** mène une réflexion avec les structures qui accompagnent les gens du voyage afin de mettre en place le tri voire à terme, une facturation.

De plus, elle constate que des usagers déposent dans les poubelles d'autres habitants dont certains qui ne peuvent pas ramassés leur poubelle chez eux.

**La CC de Nozay** a constaté ce comportement à la mise en place de la RI, moins actuellement. Des bacs avec serrure à gravité sont proposés pour les usagers sans solution de rangement pour leurs bacs.

## Campagnes de communication

Le **SMICTOM Centre Ouest 35** se pose la question de l'impact de ces campagnes de communication.

TEHOP indique qu'il est difficile de trouver des résultats de l'impact des campagnes de communication en faveur du tri des déchets. Les collectivités dépensent des sommes conséquentes dans les campagnes et n'ont plus ensuite les moyens de financer la mesure des impacts de celles-ci.

**Une participante** met en lumière le problème que peuvent avoir certains ménages pour payer leur facture déchets et qui peuvent mettre plus de déchets dans le bac jaune (non facturé).

**La CC de Nozay** vient de sortir une campagne de communication « le choix est vite fait, je trie mes déchets » sur les dépôts sauvages qui sera diffusée dans les bulletins communaux. Elle insiste sur le coût de l'amende (1350 €) pour dépôt sauvage et sur le bon geste à appliquer. En amont, toutes les communes se sont engagées sur une harmonisation des sanctions.

**Le SMICTOM Centre Ouest 35** n'a identifié aucun dépôt sauvage en 2024 sur la commune de Bréal-sous-Montfort. Un partenariat a été établi avec la gendarmerie : lorsque les déposants ont été identifiés, ils ont 24h pour retirer leurs déchets et sont convoqués au commissariat pour expliquer leur geste.

Les 3 collectivités s'accordent sur le fait que les dépôts sauvages sont réalisés par des non-résidents de la commune.

L'agent de prévention de **la CC de Nozay** intervient dans toutes les structures y compris les bibliothèques, les écoles maternelles, et auprès de l'OJAC, une association qui aident les jeunes travailleurs. Les supports sont adaptés afin de faciliter la compréhension de ces publics et réussir à les interpeller.

**Une participante** ajoute que les EHPAD sont aussi des acteurs avec lesquels travailler et qui ont besoin d'être accompagnés.

## Tourisme et loisirs

**Une participante** a constaté à l'étang de Buhel à Plessé (Redon Agglomération) que les poubelles sur site ont été retirées et des colonnes ont été placées à l'entrée. A confirmer, l'argent économisé par cette mesure servirait pour des investissements sur le site.

**La CC de Nozay**, sur son site de l'étang de Bout de Bois, a opéré un déplacement des colonnes de tri suite à de nombreux dépôts sauvages. La situation a empiré et la décision a été prise de retirer les colonnes.

**Une participante** soulève le problème des touristes itinérants qui ne ramèneront par les déchets chez eux.

La traduction des documents de communication devrait aussi se faire en FALC (Facile A Lire et à Comprendre).

**Une autre participante** approuve cet aspect et insiste sur l'importance de travailler avec les structures qui accompagnent ces personnes en difficulté de compréhension.

Autre retour d'expérience à noter, à Mayence (Allemagne) et Damgan (56), des poubelles spécifiques ont été installées, avec succès, pour valoriser les boîtes à pizza.

*Fin de réunion à 12h00.*